



Le 20 octobre 2019

Objet : le Oceanic Vega dans les eaux du Sahara Occidental

Mm Sophie Zurquiyah, Directrice Générale de la Compagnie Générale de Géophysique

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la présence du navire de recherche Oceanic Vega (OMI 9459553) dans les eaux du Sahara Occidental, à l'ouest de Nouadhibou.

Contactée à ce propos, la compagnie Eidesvik AS a renvoyé nos collègues de Norvège vers votre compagnie, affirmant n'avoir aucune influence sur la décision des eaux de navigation du navire, et designant CGG comme seule responsable des opérations.

Le Sahara Occidental est un territoire non autonome, selon la terminologie onusienne, en attente de décolonisation. Le peuple du pays vit sur sa terre sous occupation Marocaine, ou en exil dans les campements de réfugiés proches de Tindouf (Algérie) ou dans le monde. Ce peuple a le droit inaliénable à l'autodétermination, soit au choix de son avenir et celui de sa terre et ses ressources.

Le front de Libération du pays, le Front Polisario est considéré comme le représentant internationalement reconnu du peuple sahraoui. Selon le droit international et Européen, toute activité relative aux ressources du Sahara Occidental est conditionnée à la consultation et à l'accord de son peuple, via son représentant.

Selon nos observations, le navire de recherche Oceanic Vega, propriété d'une Joint venture CGG / Eidesvik, et gérée par CGG, procède régulièrement depuis le 14 septembre à des relevés dans les eaux du Sahara Occidental.

Si la délimitation entre les eaux du Sahara Occidental et de la Mauritanie n'a jamais été formellement négociée entre les autorités des deux territoires, selon la loi de la mer la plus probable serait une frontière maritime plein sud pour 12 miles depuis Cap Blanc, puis ouest/sud-ouest vers l'Atlantique, et non plein ouest du fait de l'effet concave du Banc d'Arguin.

Notre association « Amis du peuple du Sahara Occidental » (Apso) a pour objet la défense des droits du Sahara Occidental. Nous sommes membre du réseau international Western Sahara Resource Watch dont la vocation est de s'assurer du respect du droit international et européen applicable à l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental.

Compte tenu des informations précédentes, nous vous prions de répondre aux questions suivantes :

- Pouvez-vous confirmer que le navire est géré par CGG pour ses opérations ?
- CGG a-t-elle demandé et obtenu la permission des autorités sahraouies avant l'entrée du navire dans les eaux du Sahara Occidental ?

- Les autorités Sahraouies ont-elles été contactées par CGG pour une bonne compréhension de la localisation de la frontière entre le Sahara Occidental et la Mauritanie ?
- Des études sismiques ont-elles été entreprises lors de la présence du navire dans les eaux sahraouies ?
- En cas d'acquisitions sismiques au Sahara Occidental, les données vont-elles être partagées avec les autorités sahraouies ?
- En cas d'études sismiques au Sahara Occidental, CGG garantit-elle que celles-ci ne seront pas envoyées à une partie tiers que les autorités sahraouies ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, et de vos réponses, nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les APSO
Bernard Deglet

APSO, Amis du Peuple du Sahara Occidental
apsolument@yahoo.fr

ap-so.blogspot.fr / WSRW.org

Copie à Western Sahara Resource Watch
coordinator@wsrw.org